

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024 A 19 H 00

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Brion, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. PETIT Phillipe, Mme CARRA Julie, M. COPPIN Benoit, M. MAUNY Philippe, Mme COMMEAU Séverine, Mme Carinne QUENISSET, Mme Claire LETHIMONNIER, M. LECESTRE Bernard, Mme Barbara COQUILLE, M. SEGADO Éric

Membres représentés : Mme SYLVESTRE Florence (pouvoir à M. PETIT)

Absents : M. BORET Jimmy, M. MALÈRE Frédéric

Secrétaire de Séance : Mme Julie CARRA élue à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie.

Le quorum étant fixé à 7 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A la mémoire de Monsieur Christian ROUIF, Adjoint au Maire, qui nous a quitté le 6 mai 2024, les membres du Conseil Municipal se sont levés et ont observé 1 minute de silence.

Procès-verbal de la séance du 25 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2024 sera adopté au prochain conseil municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour un sujet supplémentaire : « DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ECOLE DE BUSSY – VOYAGE SCOLAIRE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention ».**

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté à **11 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention ».**

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Grillage de la source : devis
- Remboursement frais à un élu
- Animation du 13/07 : Close Up
- Joigny : frais scolaire 2022/2023
- Participation des communes aux frais de scolarité
- Budget Eau : décision modificative n°1
- CDG89 : retraite à façon
- Convention SDEY : rénovation éclairage public
- Convention RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- Circulation « Rue du Colombier »
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ECOLE DE BUSSY – VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Julie CARRA, 2^{ème} adjointe.

Madame CARRA informe le conseil municipal que l'école de Bussy en Othe demande une subvention exceptionnelle pour leur sortie scolaire dans 15 jours au Château de Fontainebleau.

Lors du dernier conseil d'école, il n'y a pas été mentionné qu'une demande de subvention exceptionnelle allait être faite. Aussi les mairies participent déjà à hauteur de 10€/enfant pour les sorties scolaires et cette année une subvention exceptionnelle a été donné à l'école de Brion. Pour rappelle l'an dernier, l'école de Bussy avait demandé une subvention exceptionnelle.

En accord, avec la commune de Bussy en Othe, Mme CARRA propose de ne pas accorder cette subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, de ne pas donner suite à la demande de subvention exceptionnelle pour l'école de Bussy en Othe.

GRILLAGE DE LA SOURCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de clôturer le périmètre immédiat entourant la source. Deux devis de matériaux ont été demandé chez Godard à Migennes.

1^{er} devis : grillage vert, hauteur 2m avec accessoires + portail 4mx1,75m = 7 442,03 € TTC

2^{ème} devis : grillage vert, hauteur 1,75 m avec accessoires + portail 4mx1,75m = 6 462,50 € TTC

Monsieur SÉGADO fait savoir que la réglementation de la hauteur du grillage est de 2m et propose de demander à l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) une subvention concernant la protection du captage de la source.

Monsieur le Maire propose de reporter la décision pour demander d'autres devis de matériaux et voir avec l'AESN pour une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de reporter la décision.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Florence SYLVESTRE, 1^{ère} Adjointe, a avancé des frais d'un montant de 66 € pour l'animation du marché du mois d'avril.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rembourser cette somme à Madame SYLVESTRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de rembourser les frais avancés par Madame Florence SYLVESTRE d'un montant de 66 €.

ANIMATION DU 13/07 : CLOSE-UP

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Julie CARRA, 2^{ème} adjointe.

Madame CARRA informe le conseil municipal que lors de la soirée du 13 juillet, « la Tribu du Feu » fera une présentation de leur show devant la mairie. Pour pallier à l'attente, Osmose Company propose une animation de magie et mentalisme de table en table durant 1h30 pendant le repas tiré du sac pour un montant de 600€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** la proposition d'Osmose Company pour un montant de 600€ TTC.

JOIGNY : FRAIS SCOLAIRE 2022/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Joigny demande une participation financière pour l'année scolaire 2022-2023 concernant un enfant de la commune scolarisé en élémentaire pour un montant de 588€.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette convention entre Joigny et Brion et de payer ces frais de scolarité à la ville de Joigny puisque l'enfant était scolarisé à Joigny avant d'habiter sur Brion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de régler les frais de scolarité 2022/2023 pour l'enfant concerné et scolarisé à Joigny.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la participation financière pour les enfants extérieurs à la commune scolarisés à Brion, depuis l'année scolaire 2020/2021, était de :

- 550 € pour un enfant en maternelle
- 450 € pour un enfant en primaire

Monsieur le Maire propose de revaloriser ces tarifs comme suit à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 :

- 578 € pour un enfant en maternelle
- 473 € pour un enfant en primaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la revalorisation à la participation aux frais scolaire 2023/2024 comme ci-dessus.

BUDGET EAU : DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une demande de dégrèvement de facture d'eau (fuite d'eau), il convient d'approvisionner le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs Pour cela une décision modificative (virement de crédits) est nécessaire en prenant sur le budget EAU comme suit :

- | | | |
|-------|---|------------|
| - 022 | Dépenses imprévues | - 500,00 € |
| - 673 | Titres annulés sur exercices antérieurs | + 500,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** de prendre la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

CDG89 : « RETRAITE A FACON »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention avec le CDG89 afin de se substituer à la Commune, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi des données dématérialisées relative au droit à l'information de nos agents. Que l'évolution de

la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers est de plus en plus complexe à maîtriser et nécessite une expertise accrue dans ce domaine.

Monsieur le Maire propose de confier au CDG89 l'instruction complète de dossiers CNRACL de la collectivité moyennant une participation financière déterminée par le conseil d'administration du CDG89 selon les actes réalisés, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à la résiliation de la convention de la prestation « Retraite à façon ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'adhérer à la « RETRAITE A FACON » à compter du 1^{er} janvier 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et les actes en résultant.

CONVENTION SDEY : RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de « Renovation de l'éclairage public en LED en télégestion » en collaboration avec le SDEY.

Le SDEY a déposé un dossier de demande de subvention au Fonds Verts via la plateforme Démarches Simplifiées. Le dossier est en attente de retour mais les travaux peuvent commencer directement après le dépôt du dossier.

Afin de pouvoir commander les travaux, le SDEY propose la convention financière ci-jointe avec un coût réparti pour moitié entre la commune et le SDEY. Si on obtient le Fonds Vert à hauteur de 20% comme prévu par le règlement financier, la participation de la commune serait vu à la baisse soit 40% du montant HT des travaux (77 686,22 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'effectuer les travaux de « Renovation de l'éclairage public en LED en télégestion » en collaboration avec le SDEY et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière.

CONVENTION RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Julie CARRA, 2^{ème} adjointe en charge des affaires et transports scolaires.

Madame CARRA informe le conseil municipal que depuis la dissolution du SIVOS il n'y a pas de convention formelle pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). De ce fait, l'adjointe de Bussy aux affaires scolaires et Mme CARRA ont travaillé sur une convention du RPI dans son intégralité.

Il est convenu ce qui suit :

- La gestion en commun sur le temps scolaire des services des écoles maternelles et élémentaire avec la mise en place du service minimum d'accueil et l'accompagnement dans les transports scolaires.
- La gestion du personnel communal affecté aux écoles
- La répartition des dépenses (les dépenses d'investissement et de fonctionnement des bâtiments scolaires, les fournitures scolaires, les dépenses des transports, autres...)
- La composition et missions de la commission du RPI
- La durée, les modifications et résiliation de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** la proposition de la nouvelle convention du RPI Bussy/Brion qui prendra effet à la rentrée de septembre 2024.

CIRCULATION « RUE DU COLOMBIER »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur un aménagement de la Rue du Colombier concernant la vitesse qui devient excessive et dangereuse. Monsieur le Maire rappelle que dans la Rue du Colombier il y a le city-stade donc beaucoup d'enfants qui jouent.

La limitation à 30 kms/heure ne sera pas respecté, le sens unique augmentera la vitesse, voir pour des coussins lyonnais ou berlinois.

Monsieur le Maire propose de réfléchir et de chiffrer la pose de coussins berlinois dans la rue du Colombier et voir pour d'autres rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE de reporter la décision.**

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- **Finances**
- **Travaux** : Monsieur le Maire informe que la CCJ à un avis négatif sur le futur parc éolien de la Celle Saint Cyr. Le Conseil Départemental a aussi émis un avis défavorable suite au rapport du diagnostic sur la pollution des socles en béton.
Début des travaux Route de Bussy à compter du 3 juin prochain, déviation prévue par Migennes. Des oublis ont été faits sur les bouches à clés et autres. Une plus-value d'environ 9 000 €, donc pour 2024 pas d'emploi partiel pour pallier à cette plus-value.
- **Environnement** : une réunion a eu lieu le 30 avril dernier. La semaine dernière à eu lieu la semaine de la Biodiversité dont une réunion a eu lieu à Brion. Monsieur Philippe MAUNY y a assisté. Ce fut une bonne journée, appris beaucoup de choses avec les agents ONF mais malheureusement il y a eu un manque de participation des élus.

- **Aménagement territoire et tourisme**
- **Habitat**
- **Déchèterie** : pas de nouvelle réunion. Dommage car toujours pas d'information, ni de communication sur le tri des déchets.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner : Néant
- Monsieur le Maire :
 - Lecture différents courriers
 - Travaux de rénovation du logement communal du 8 place de l'église débutent le 10 juin prochain par le plombier ABL, suivi de l'électricien HASIAK et le plaquiste VENET. Les dossiers de subventions (DETR, Fonds Verts, Village de l'Yonne +) ont été déposés.
 - Réunion le 29 mai dernier aux Etangs de Saint Ange avec les services de la Préfecture. Nouveau devis Bourgogne Travaux Publics (spécialiste fluvial), on passerait de 450 000 € à 120 000 € pour Bussy. Les travaux se feraient juste en abaissant le niveau de l'eau. Ils viendront la semaine prochaine pour chiffrer les travaux de la digue de Brion.
 - Le 9 juin prochain a lieu les élections Européennes de 8h à 18h, merci de finir de compléter le tableau de permanence.
 - La boîte mail de la mairie est hors de service en ce moment (piraté)
- Madame SYLVESTRE :
 - Informe que la prochaine animation du marché aura lieu le 2 juillet prochain.
- Madame CARRA :
 - Les effectifs du RPI seront en baisse à la rentrée (beaucoup de déménagement).
 - La bâche incendie pour la Fourchette est en cours d'étude.
 - La route de la Fourchette à Looze est très détériorée. *Monsieur le Maire demande d'attendre que les travaux de Brion soient terminés pour étudier la réfection de cette route.*
- Monsieur LECESTRE :
 - Demande s'il y a possibilité de déposer du branchage derrière le cimetière ? *Monsieur le Maire informe que le dépôt peut se faire jusqu'au 5 juin prochain sauf pour les thuyas.*
- Madame LETHIMONNIER :
 - Les arbres sur la route de la Fourchette à Looze appartiennent à qui ? car ils penchent beaucoup et lors de vent ils tombent sur la route et cela pourrait provoquer un accident. *C'est dangereux. Monsieur le Maire propose de recenser les propriétaires et de leurs transmettre un courrier.*
 - Le car scolaire est souvent en retard d'un quart d'heure le matin et soir (année compliquée). *Madame CARRA va contacter le conseil régional pour voir avec eux.*
- Monsieur MAUNY :
 - La haie dans la rue du stade en allant sur la rue Pierre Curie déborde beaucoup. Demander aux propriétaires de la tailler.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H08

Table des délibérations :

- Demande de subvention exceptionnelle : Ecole de Bussy – Voyage scolaire
- Remboursement frais à un élu
- Animation du 13/07 : Close Up
- Joigny : frais scolaire 2022/2023
- Participation des communes aux frais de scolarité
- Budget Eau : décision modificative n°1
- CDG89 : retraite à façon
- Convention SDEY : rénovation éclairage public
- Convention RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT



Le secrétaire de séance,
Julie CARRA

